

Contrat Chaleur Renouvelable

"CCR Voironnais/Chartreuse"

OBJECTIF DU CCR

REEMPLACER LES ÉNERGIES FOSSILES AU PROFIT
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
(BIOMASSE, SOLAIRE THERMIQUE ET GÉOTHERMIE)



Bois énergie avec ou
sans réseau de chaleur



Solaire thermique



Géothermie

1 Accompagnement gratuit, 2 Subventions cumulables* :

- AIDE À LA DÉCISION DE 50 À 70% (étude de faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage...)
- AIDE À L'INVESTISSEMENT SELON DES CRITÈRES TECHNIQUES, JUSQU'À 65%

- COMMUNES ET EPCI
- ASSOCIATIONS, COPROPRIÉTÉS
- BAILLEURS SOCIAUX
- BAILLEURS PRIVÉS

**PUBLICS
VISÉS**

- AGRICULTEURS
- ENTREPRISES DE SERVICES,
INDUSTRIELLES, TERTIAIRES...
- ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

(*) L'attribution des aides est soumise au respect des critères d'éligibilité du Fonds Chaleur de l'ADEME. Les particuliers ne sont pas concernés. D'autres aides publiques peuvent aussi être mobilisées en complément des aides du CCR.

EXPLOITATION AGRICOLE
ET EAU CHAUDE SANITAIRE SOLAIRE,
UN INVESTISSEMENT RENTABLE !

--> EXEMPLE D'UNE FROMAGERIE ARTISANALE

Besoins totaux : 24 300 kWh/an - 1 000 litres par jour pour le lavage de la fromagerie à 60°C fournis par une chaudière fioul - Dépense annuelle en énergie : 4 050 € TTC

Installation d'un chauffe-eau solaire de 24 m² et d'un ballon solaire de 1 000 litres avec appoint par la chaudière fioul existante

Production solaire : 13 000 kWh/an (53% d'économie d'énergie)

Coût installation : 33 600 € HT

Subvention CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE (CCR) : 14 560 € (43%)

Reste à charge : 19 040 € HT

Dépense annuelle en énergie après travaux : 1 880 € TTC

--> Économie : 2 170 € TTC par an

Temps de retour sur investissement : 8 ans et demi



CONTACTS CCR VOIRONNAIS-CHARTREUSE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS VOIRONNAIS
LAETITIA.PELTIER@PAYSVOIRONNAIS.COM

04 56 26 16 14

ACCOMPAGNEMENT DU PROJET ET RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

AGEDEN
ACHEVILLON@AGEDEN38.ORG

04 76 23 53 57